



Paris, le 20 Janvier 2016

Groupama lance son « Assurance Prairies »

Groupama s'est engagé auprès des Pouvoirs Publics et des Organisations Professionnelles Agricoles à disposer d'une solution d'assurance pour les prairies. C'est aujourd'hui chose faite puisque l'Assurance Prairies Groupama a été lancée ce 18 janvier 2016 : le site « www.assurance-prairies.fr » est en ligne et permet aux éleveurs de réaliser un projet d'assurance avec les données de leur exploitation.

Une offre conçue par les éleveurs pour les éleveurs

Dans le cadre de la préparation de la PAC 2020 sur les outils de gestion des risques, les Organisations Professionnelles Agricoles et les Pouvoirs Publics ont confirmé l'intérêt de disposer d'une assurance, pour les risques climatiques, qui concerne toutes les agricultures. L'objectif est de pérenniser la compétitivité des exploitations agricoles françaises.

Assureur leader du monde agricole, Groupama répond à cette demande et commercialise désormais une offre à destination des éleveurs, dernière filière de production qui n'était pas protégée contre les risques climatiques – la filière élevage représentant 40% des exploitations en France.

L'offre Prairies de Groupama est une solution conçue avec des éleveurs pour des éleveurs. Cette nouvelle solution de gestion des risques climatiques a pour objet de sécuriser le besoin fourrager nécessaire à l'alimentation des animaux. Il s'agit d'un contrat subventionné jusqu'à 65%¹ par les Pouvoirs Publics.

Une Campagne 2016 qui s'étend jusqu'au 31 mars

Ce nouveau contrat d'assurance s'inscrit dans la recherche d'une alternative au régime de garantie des calamités agricoles. Pour l'heure, l'objectif de Groupama est de partager avec les éleveurs la robustesse et la fiabilité de cette solution d'assurance.

C'est pourquoi afin de faciliter l'adhésion des éleveurs, Groupama prend pour 2016 l'engagement suivant : l'indemnisation d'un éleveur assuré au titre d'un contrat Assurance Prairies Groupama ne sera jamais inférieure à celle qu'il aurait perçue en cas de reconnaissance d'un état de calamité agricole pour les prairies sur son exploitation.

Les souscriptions à la campagne 2016 sont ouvertes du 18 janvier au 31 mars.

¹ Niveau de subvention maximal prévu par les Pouvoirs Publics

Le contrat Prairies protège le besoin fourrager

L'herbe produite par les prairies, qu'elle soit fauchée ou pâturée, contribue à l'alimentation du cheptel des éleveurs et le contrat Prairies vient protéger ce besoin fourrager. En cas d'événement climatique, une indemnité est versée pour compenser le déficit de production d'herbe, ce qui doit permettre à l'éleveur de racheter du fourrage. Pour s'assurer, l'éleveur doit fournir plusieurs données propres à son exploitation : son cheptel, le mode d'alimentation de ses animaux, son parcellaire, ... Ces éléments vont lui permettre d'évaluer son exposition individuelle aux risques climatiques et d'ajuster les paramètres du contrat à sa situation personnelle.

Pour suivre l'évolution de la production d'herbe, un indice Groupama est élaboré par des images satellites, depuis plusieurs années et à l'échelle locale. Cet indice fonctionne sur des zones construites de façon homogène en termes de comportement des prairies et qui correspondent à la réalité agronomique.

Pour en savoir plus sur l'Assurance Prairies de Groupama, rendez-vous sur le site www.assurance-prairies.fr pour découvrir l'offre ou réaliser des simulations personnalisées avec les données de votre exploitation.

10 ANS D'ASSURANCE MULTIRISQUE CLIMATIQUE À VOS CÔTÉS

NOUVEAUTÉ 2016 L'ASSURANCE PRAIRIES

ET SI À CAUSE DE LA MÉTÉO VOS ANIMAUX MANQUAIENT DE FOURRAGE POUR L'HIVER ?

Faites une simulation avec les données de votre exploitation sur www.assurance-prairies.fr

ON GAGNE EN SÉCURITÉ AVEC LE LEADER À SES CÔTÉS.

Groupama
Toujours là pour moi.

Être leader de l'assurance agricole, c'est apporter des solutions innovantes, adaptées aux attentes des agriculteurs

Contact presse

Guillaume Fregni – guillaume.fregni@groupama.com – Tél. : 01 44 56 28 56

A propos du groupe Groupama

Fort de ses trois marques – Groupama, Gan, Amaguiz, le groupe Groupama, l'un des premiers groupes d'assurance mutualistes en France, développe ses activités d'assurance, de banque et de services dans onze pays. Le groupe compte 13 millions de clients et 34 000 collaborateurs à travers le monde, avec un chiffre d'affaires de 13,6 milliards d'euros. Retrouvez toute l'actualité du groupe Groupama sur son site internet (www.groupama.com) et sur son compte Twitter ([@GroupaGroupama](https://twitter.com/GroupaGroupama)).